

Remarquons aussi que dans la province d'Ontario, dont le système scolaire est parfois tant vanté, l'on veut imiter aujourd'hui notre province, en adjoignant au ministre de l'Instruction publique, un expert en éducation savoir, un surintendant.

Voici ce que disait à ce sujet le "Mail and Empire", journal ministériel, au commencement de février dernier :

"Certainement, un changement important sera la nomination d'un expert en éducation au poste de surintendant général. Cet officier tendra à séparer le système d'éducation des choses politiques. Le contrôle ministériel a introduit la politique ; la "superintendance" l'en chassera ; tandis que la permanence du ministère assurera à la Législature la responsabilité devant le peuple. Un autre avantage au compte du nouveau système sera d'assurer la continuité dans la direction. Les ministres de l'éducation partent et arrivent, mais le surintendant familier avec le passé, et mis au fait des besoins de l'avenir, sera toujours leur guide."

Voilà la réforme qu'on va mettre à l'essai, dans la province sœur.

Tel est, Monsieur, l'historique exact de ce qui s'est passé dans la province de Québec au sujet de la création d'un ministère de l'Instruction publique et du changement qui a été décrété en 1875 et qui est, depuis cette date, en vigueur dans cette province. Si je voulais ouvrir ici une parenthèse et faire de cette question ce que certains de nos adversaires ont fait—un léger brin de capital politique—je dirais que ceux qui les premiers ont eu l'idée de créer un ministère de l'Instruction publique responsable à la Chambre, et qui par conséquent ont donné prise à toutes les accusations qu'on a dirigées contre nous, de vouloir laïciser l'enseignement, ce sont non pas les libéraux, mais les conservateurs, et que nous pouvons, en toute liberté, répondre à nos adversaires : médecins, guérissez-vous vous-mêmes. MM. Chauveau, Ouimet et de Boucherville sont les chefs de la vieille école conservatrice en cette province, et ce sont eux qui ont été responsables de la création de ce ministère. Est-il étonnant, Messieurs, qu'à la suite de ces modèles dont personne ne songe à contester l'orthodoxie, un certain nombre de personnes de bonne foi se soient laissées entraîner à croire comme ces messieurs ont cru, en l'efficacité d'un ministère de l'Instruction publique.

* * *

Ce que je viens de dire est, je crois, de nature à convaincre la population de cette province que les idées et les intentions du gouvernement sont au-dessus de tout reproche et de soupçon, et j'arrive maintenant à l'étude des critiques qui ont été faites sur notre système actuel et à l'examen des réformes qu'on suggère au fonctionnement de nos lois scolaires.

* * *